

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012  
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel  
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20  
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15  
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan  
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte  
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h  
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h  
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10  
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Projet de réaménagement de l'avenue de Courtillas à MERIGNAC et de l'avenue de Beutre à PESSAC entre la rue Jean de la Fontaine (Mérignac) et de Magonty (Pessac) - Bilan de la Concertation - Information - Approbation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

### **1 – Contexte de la concertation**

Dans le cadre de la programmation des contrats de co-développement 2009-2011 concernant la commune de Pessac, la Communauté urbaine de Bordeaux envisage de réaliser l'aménagement de l'avenue de Courtillas à Mérignac et de l'avenue de Beutre à Pessac, entre la rue Lafontaine (Mérignac) et de Magonty (Pessac).

La création de multiples projets sur la commune de Pessac (Parc à thèmes, parc résidentiel de tourisme, chemin forestier...) va entraîner une augmentation du trafic et va nécessiter une meilleure mise en sécurité des cheminements piétons et cyclistes.

Aussi, la présente opération permettra de réduire la vitesse, d'augmenter le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes par un cheminement piétons et la création d'un itinéraire cyclable en site propre.

La mise en place de cette concertation résulte de l'application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme qui fait obligation aux E.P.C.I. (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) de délibérer sur les modalités d'une concertation associant habitants, associations locales et autres personnes concernées pendant la durée de l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

C'est ainsi que, par délibération n°2011/0006, en date du 21 janvier 2011, le Conseil de communauté a décidé de l'ouverture de la concertation publique préalable relative à ce projet, selon les modalités suivantes :

- Dépôt d'un registre et du dossier de présentation dans les mairies de Pessac et Mérignac, au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux et à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (DGTID), puis, suite à leur création, dans les Directions Territoriales Sud et Ouest de la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) ;

- Communication des pièces du dossier de concertation sur le site <http://participation.lacub.fr>, avec possibilité au public de laisser des observations.

Cette concertation a été ouverte le 7 mars 2011, le public en ayant été informé, notamment, par voie de presse.

4 observations ont été consignées sur les registres, 25 contributions ont été répertoriées sur le site Internet de la Communauté urbaine de Bordeaux.

La concertation a été clôturée le vendredi 4 mai 2012, le public en ayant été préalablement informé par voie de presse.

Il convient maintenant d'en dresser le bilan.

## **2 - Bilan de la concertation**

Il est précisé que l'ensemble des observations est consultable dans les locaux de la DGTID de la Cub, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La concertation a permis de renforcer l'implication et la participation des citoyens dans l'élaboration de ce projet.

La décomposition des remarques est la suivante :

- 3 observations sur le registre déposé à la mairie de Pessac ;
- aucune observation sur le registre déposé à la mairie de Mérignac ;
- 1 observation sur le registre déposé à la Direction Territoriale Sud ;
- aucune observation sur le registre déposé à la Direction Territoriale Ouest ;
- aucune observation sur le registre déposé au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux ;
- 6 observations sur le registre mis en ligne, accompagnées de 19 réactions aux opinions émises.

L'analyse des observations permet de relever un avis majoritairement favorable à ce projet d'aménagement.

Parmi les préoccupations exprimées par les personnes venues consulter le dossier, il en ressort une forte demande de sécurité pour les cyclistes et les piétons, une prise en considération de l'augmentation du trafic routier du secteur concerné et de la dangerosité liée à la vitesse des véhicules, avec une préoccupation particulière pour la circulation présente sur la rue de la Princesse à Pessac.

Par ailleurs, certaines personnes préconisent la mise en place, dans le quartier, d'une ligne de transport en commun.

Eu égard aux diverses remarques soulevées, la Communauté urbaine de Bordeaux, en tant que maître d'ouvrage de cette opération, devra, par la suite arrêter un projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le conseil de Communauté,**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme notamment l'article L.300-2,

**VU** la délibération n°2011/0006 en date du 21 janvier 2011 validant la décision d'ouvrir ce projet à la concertation publique préalable,

**VU** les observations écrites dans les registres de concertation et sur le site de la Cub,

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'analyse des observations montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause.

**DECIDE**

**Article 1** : D'approuver le bilan de la concertation préalable relative à l'opération de réaménagement de l'avenue de Courtilas à Mérignac et de l'avenue de Beutre à Pessac, tel qu'il est dressé ci-dessus ;

**Article 2** : Les observations relatives à cette concertation sont inscrites dans les différents registres consultables à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
16 OCTOBRE 2012  
  
PUBLIÉ LE : 16 OCTOBRE 2012

M. ALAIN DAVID